

INTRODUCTION

Le livre et l'édifice

En 1787, deux ans avant qu'une foule en émeute ne prenne d'assaut la prison de la Bastille, un certain Jean-Louis Viel de Saint-Maux, avocat et architecte, publie un extraordinaire petit livre intitulé *Lettres sur l'architecture des Anciens et celle des Modernes*¹, qui propose une vision radicalement nouvelle de l'architecture préhistorique et antique. Alors que la plupart des théories contemporaines reposent sur la vieille vision utilitariste qui veut que les premiers édifices bâtis par l'homme aient été des abris primitifs contre les éléments, Viel s'intéresse, lui, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, au «génie symbolique qui préside aux monuments de l'Antiquité». Il imagine un univers archaïque de communautés agricoles soudées où l'on vénère le soleil, source de la fécondité de la nature, où toutes les choses physiques et métaphysiques sont liées entre elles de manière allégorique. Ces sociétés homogènes et intemporelles ont inventé un système extraordinairement dense de symboles et d'emblèmes englobant le savoir collectif dans toute sa complexité. Ces symboles, le premier langage de l'humanité, antérieur même au langage oral, s'expriment d'abord sous forme architecturale, dans les monuments votifs. Ce sont ces monuments, et non les huttes primitives, qui sont les premiers édifices bâtis par l'homme, et ce sont aussi ses premiers «livres»: «[C]e n'étaient pas une base ou un chapiteau de tant de modules, mais autant d'objets relatifs au génie agricole²», dit Viel. Ces monuments représentent la divinité par «simple gradation» de pierres brutes ou des colonnes nues, ornées seulement de quelques hiéroglyphes.

1. Jean-Louis Viel de Saint-Maux, *Lettres sur l'architecture des Anciens et celle des Modernes*, Paris, s.n., 1787. Voir R. Saisselin, «Painting, Writing and Primitive Purity: From Expression to Sign in Eighteenth-Century French Painting and Architecture», *Studies on Voltaire and the Eighteenth-Century* vol. 217, 1983, p. 316-332 ; J.-R. Manton, «La solution symbolique: les *Lettres sur l'architecture* de Viel de Saint-Maux (1787)», *Urbi* vol. IX, 1984, p. 46-58 ; A. Vidler, *L'Espace des Lumières : architecture et philosophie de Ledoux à Fourier*, trad. C. Fraixe, Paris, Picard, 1995, p. 41-50 ; R. Wittman, «The Hut and the Altar: Architectural Origins and the Public Sphere in Eighteenth-Century France», *Studies on Eighteenth-Century Culture* vol. 36, 2007, p. 235-259.

2. J.-L. Viel de Saint-Maux, *Lettres sur l'architecture*, *op. cit.*, (2) p. 9-10. Le livre se compose d'une introduction et de sept lettres numérotées. Les références indiquent le numéro de la lettre (ou I, pour «introduction»), suivi du numéro de page.

Ils constituent, selon la féconde formule de Viel, le « poème parlant » qui permet aux premiers hommes de fixer et de transmettre les croyances de la communauté, atteignant ainsi l'état de civilisation³.

Selon Viel, cet Éden a entamé son déclin à l'époque romaine, mais l'architecture a conservé sa signification symbolique jusqu'au moment où le monde ancien cède place au monde moderne, c'est-à-dire lorsqu'on invente l'imprimerie à la Renaissance. L'humanité perd alors peu à peu la capacité à saisir le symbolique et devient prisonnière de la signification littérale des choses. Tout sentiment de cohésion épistémologique s'évanouit, l'individualisme forcené s'impose, et le « centre commun » aux arts et aux sciences disparaît. Le savoir s'isole et se subdivise, se détournant ainsi de la quête du sens ultime pour se concentrer sur la réalité matérielle⁴.

L'architecture est condamnée: l'imprimerie donne immédiatement naissance à une avalanche d'ouvrages proposant des systèmes de proportions rivaux pour les ordres classiques. Pour Viel, c'est la preuve qu'une architecture réellement signifiante n'est plus possible, car on s'est détourné des aspects symboliques de la construction pour s'intéresser exclusivement à la simple forme matérielle. L'architecture est désormais « livrée à l'arbitraire par le concours des opinions opposées⁵ ». Il va jusqu'à affirmer que les *Dix livres d'architecture* de Vitruve, l'unique traité architectural de l'Antiquité qui soit parvenu jusqu'à nous, est un faux fabriqué à la Renaissance, car l'Antiquité n'aurait jamais eu recours aux mots, langage secondaire, pour expliquer celui de la forme symbolique⁶. Toutes les erreurs modernes en matière d'architecture peuvent être attribuées à cet ouvrage, car il a nourri la conviction rassurante, mais fautive, selon laquelle l'architecture ancienne et la moderne s'inscrivent dans une seule et même tradition. Or, Viel considère qu'un abîme sépare les deux: « Il n'est donc pas étonnant que la connaissance de ce premier état des anciens peuples soit entièrement perdue pour nous qui, nous trouvant dans des circonstances absolument différentes, admettons des principes diamétralement

contraires⁷ », dit-il. Les villes modernes d'Europe regorgent ainsi d'édifices sans âme qui singent des formes anciennes et ne suscitent que l'indifférence, et qui sont foncièrement dépourvus de signification. Il est ébahi que des architectes se soient abaissés à placer des sculptures de chevaux au-dessus des portes d'écuries, avec pitoyable que l'architecture a perdu tout son sens (fig. I.1). Bientôt, dit-il, ils devront accrocher un panneau expliquant de quoi il s'agit. La ruine de l'architecture sera alors complète, et le langage dépourvu de dimension sociale triomphera⁸.

Tel est le verdict rendu par ce qui est sans doute le premier ouvrage de l'histoire à s'intéresser à l'impact de l'imprimerie sur l'architecture. Si l'opposition tracée par Viel entre l'ère de l'architecture et celle de l'imprimerie semble familière, c'est grâce à Victor Hugo qui, dans *Notre-Dame de Paris* (1829), a repris et popularisé le schéma proposé par Viel (ou grâce à Frank Lloyd Wright, qui a enjolivé en 1901 la version donnée par Hugo⁹). Mais ces réécritures ultérieures ont complètement renversé le schéma de Viel, car elles présentent le passage de l'architecture à l'imprimerie (le moment où, pour Hugo, le livre « tuerait » l'édifice) comme une étape du long cheminement qui a permis à l'homme de s'affranchir de la tyrannie et de la superstition. Pour Viel, au contraire, le triomphe de l'imprimerie est le signe de l'effondrement de la civilisation. Cette vision pessimiste est aux antipodes du tableau familier où l'imprimerie donne naissance à la Réforme protestante, à la révolution scientifique ou aux Lumières, trois épisodes communément considérés comme des victoires contre l'oppression sous l'Ancien Régime.

Comment alors expliquer l'anxiété que suscite chez Viel ce moment de triomphe? Obsédé par la notion d'une architecture capable de communiquer à travers la forme pure, pourquoi déclare-t-il celle-ci exsangue et incrimine-t-il l'invention de l'imprimerie?

3. *Ibid.*, (2) p. 10-13. Voir également (1) p. 10-17, 22-24; (2) p. 5-10; (5) p. 13; (7) p. 7, 12. La vision que donne Viel des époques reculées s'inspire du livre d'Antoine Court de Gébelin, *Le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, 9 vol., Paris, Chez l'auteur, etc., 1773-1782.

4. *Ibid.*, (1) p. viii, ix; (1) p. 6; (2) p. 4, 20; (4) p. 7; (7) p. 9-13.

5. *Ibid.*, (1) p. i, ix, 1, 9; (6), p. 8, 13-20.

6. *Ibid.*, (7) p. 15, 52-53; (4) p. 43-46.

7. *Ibid.*, (1), p. 13-14, 21; (6), p. 9.

8. *Ibid.*, (7), p. 22-25.

9. V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Garnier Flammarion, 1967, p. 198; F. L. Wright, « The Art and Craft of the Machine » (allocation prononcée en 1901), in B. B. Pfeiffer *et al.* (éd.), *Frank Lloyd Wright: Collected Writing*, vol. I, New York, Scottsdale, Arizona, Rizzoli, Frank Lloyd Wright Foundation, 1992, p. 58-69 (particulièrement p. 60-61).



I.1 Chevaux sculptés surmontant l'entrée des écuries du château de Chantilly (début du XVIII^e siècle).

Viel n'est pas le seul à exprimer ce pessimisme, déjà vieux de plusieurs décennies. Sans surprise, on constate que ces angoisses apparaissent au moment où se multiplient en France les publications les plus diverses sur l'architecture et l'urbanisme, un phénomène qui commence à prendre toute son ampleur à la fin des années 1740. J'ai pris conscience de cette prolifération de textes alors que je m'intéressais à un projet de construction d'une place Louis XV à Paris, projet qui avait suscité une avalanche d'opuscules autour de 1750. Pensant avoir affaire à un épisode isolé, j'ai rapidement été submergé, découvrant sans cesse de nouveaux textes. J'ai donc décidé d'élargir le champ d'investigation afin de dresser un catalogue général des publications françaises sur l'architecture et l'urbanisme. Au terme de deux années de recherches dans les archives et les bibliothèques parisiennes, j'avais accumulé une base de données de près de trois mille opuscles, livres et articles. Jamais auparavant l'architecture n'avait été débattue à cette échelle sur la scène publique. Ces textes, de nature éphémère pour la plupart, vont de l'examen critique de nouveaux édifices à l'analyse de la signification symbolique des monuments et espaces urbains, en passant par les débats sur les vertus et les défauts de tel ou tel style, et des propositions d'aménagements de la ville. On y trouve également des dépêches concernant la construction en cours de tel ou tel édifice, des comptes rendus d'expositions architecturales, des exposés sur le contenu de l'enseignement des écoles d'architecture, des comptes rendus d'ouvrages sur l'architecture, des articles attaquant ou défendant les architectes, et bien d'autres choses encore. On y trouve même des descriptions détaillées d'exotiques devantures personnalisées de boutiques fournies par les marchands eux-mêmes. Toutes ces publications visent également un public bien plus large qu'aucun texte sur l'architecture ne l'a fait jusque-là.

Bien entendu, il ne s'agit ici que l'une des facettes du développement de la culture de l'imprimé, moment sociologique décisif dans l'histoire de l'imprimerie¹⁰. Au cours du XVIII^e siècle, le taux d'alphabétisation est

10. Sur les données fournies dans ce paragraphe, voir notamment J. Melton, *The Rise of the Public in Enlightenment Europe*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2001, p. 81-122 ; R. Houston, *Literacy in Early Modern Europe: Culture and Education 1500-1800*, Londres et New York, Longman, 1988, p. 130-203 ; R. Chartier, « La pratique de l'écrit », in Ph. Ariès et G. Duby, *Histoire de la vie privée*, vol. III, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 113-160 ; F. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, 1977 ; R. Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987 ; A. Marcotteau-Paul, « Paris

quasiment multiplié par deux, notamment dans les zones urbaines et dans le Nord de la France; lorsque la Révolution éclate, près de la moitié des hommes et un tiers des femmes savent lire et écrire. Même si tous ne lisent pas des livres, on publie au XVIII^e siècle davantage de textes de toutes sortes que durant les siècles précédents. C'est en partie dû au fait que les habitudes de lecture ont changé. Autrefois, le lecteur moyen lisait (et relisait) une poignée de livres, souvent des ouvrages de piété. Désormais, la pratique devient beaucoup plus souple; on commence à lire de manière large, sans objectif précis, en s'intéressant aux sujets les plus divers. Cette évolution est encouragée par la fondation de centaines de nouveaux périodiques, parmi lesquels les premiers hebdomadaires en français, suivis des premiers quotidiens. Ils publient régulièrement des articles sur des sujets variés, mais aussi, très souvent, des résumés et des comptes rendus qui tiennent les lecteurs au courant de la grande quantité d'ouvrages publiés. Les boutiques de prêt et les clubs de lecture se multiplient, notamment dans la seconde moitié du siècle, donnant ainsi aux gens modestes accès aux publications. Même les bouquinistes parisiens prêtent des opuscules et des placards. Dans les zones urbaines, il existe également de nombreux endroits où l'on peut assister à des lectures publiques.

L'imprimerie, en créant de nouveaux moyens de faire circuler l'information, a fourni l'élan qui a permis la Renaissance, la Réforme et l'essor de la science moderne¹¹. Au XVIII^e, toutefois, l'imprimé est diffusé à une échelle sans précédent, et contribue à engendrer des changements d'un tout autre ordre qui bouleversent l'organisation même de la société, de la culture et de la politique, et posent, à bien des égards, les fondations du monde moderne. Nombre d'études récentes, pour la plupart inspirées de l'ouvrage fondateur de Jürgen Habermas, *L'Espace public*, ont cherché à

sous l'Ancien Régime», in D. Varry, A. Vernet et C. Jolly (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises*, vol. II, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1988, p. 424-439; R. Darnton, «An Early Information Society: News and the Media in Eighteenth-Century Paris», *American Historical Review* vol. 105, n° 1, p. 1-35; P. Benhamou, «Essai d'inventaire des instruments de lecture publique des gazettes», in H. Duranton, C. Labrosse et P. Rétat (éd.), *les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 1992, p. 121-130.

11. E. Eisenstein, *The Printing Press as an Agent of Change: Communications and Cultural Transformation in Early Modern Europe*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1979. A. Johns propose un autre point de vue dans *The Nature of the Book: Print and Knowledge in the Making*, Chicago, University of Chicago Press, 1998.

comprendre comment de multiples évolutions liées à la culture de l'imprimé ont donné naissance, durant la période, à la configuration typiquement moderne de la sphère publique et privée¹². Au niveau le plus fondamental, les individus commencent à prendre conscience de l'existence d'un nouveau public quasi de masse, informé, à l'esprit critique, et dont ils font eux-mêmes partie lorsqu'ils lisent des textes publiés ou se forment une opinion sur des sujets publics. Ce qui contribue à transformer les points de vue sur le rôle légitime de l'opinion publique dans le domaine politique et culturel.

Selon les théoriciens de la monarchie absolue, la volonté royale représente intégralement la volonté de la nation, voire se confond avec elle. Mais cette vision s'érode peu à peu à mesure qu'émerge une opinion publique indépendante, dont il est de plus en plus difficile de nier l'existence. À certains égards, la naissance d'une sphère publique civile est la condition *sine qua non* de la démocratie représentative. Les milieux de l'art, de la littérature, du théâtre et de la musique s'en trouvent eux aussi bouleversés, car avec l'apparition d'un nouveau public socialement diversifié, qui s'accompagne inévitablement de la publication de textes critiques, les commanditaires et les praticiens de ces arts se trouvent confrontés à de nouvelles questions, de nouveaux modes d'appréciation, de nouveaux langages stylistiques et de nouveaux étalons de qualité et de signification¹³. Bien entendu, le développement rapide de l'imprimé au XVIII^e siècle a été un facteur décisif dans la profonde transformation structurelle de la société au XVIII^e, qui a marqué un tournant dans la transition entre monde prémoderne et monde moderne.

12. J. Habermas, *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. M. B. de Launay, Paris, Payot, 1978. Il est impossible de dresser ici la longue liste d'études consacrées depuis au sujet. Citons notamment R. Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, p. 32-52; H. Mah, «Phantasies of the Public Sphere: Rethinking the Habermas of Historians», *Journal of Modern History* vol. 72, 2000, p. 153-182; B. Nathans, «Habermas's "Public Sphere" in the Era of the French Revolution», *French Historical Studies* vol. XVI, n° 3, 1990, p. 620-644; voir également les essais du recueil dirigé par C. Calhoun, *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, 1992 (notamment l'article de K. Baker, «Defining the Public Sphere in Eighteenth-Century France: variations on a Theme by Habermas», p. 181-211.

13. Sur cette question, voir notamment les études de Th. Crow, K. Scott, J. Goodman, B. Fort et R. Wrigley citées dans la bibliographie.

Curieusement, on s'est peu intéressé au rôle joué par l'architecture dans ces bouleversements¹⁴. La discipline est pourtant un sujet particulièrement digne d'investigation, car elle est à l'époque le plus prestigieux des arts publics représentatifs, et occupe donc une place privilégiée au croisement de la politique, de la publicité et de la culture. Comme on l'a vu, on a parfois même à l'époque le sentiment que l'imprimerie a transformé l'architecture. Les chercheurs modernes considèrent souvent les textes critiques du XVIII^e siècle comme des témoignages de « ce que les gens pensaient » de tel ou tel édifice (et les citent sans y porter eux-mêmes un regard critique, comme on le verra). Mais il n'existe aucune étude systématique de la manière dont ces textes, par leur existence même, ont changé la manière de construire des bâtiments, de les envisager, de les appréhender et de les utiliser.

Ce livre s'efforce donc de combler une lacune importante en fournissant la première histoire du discours public français sur l'architecture et l'urbanisme – essentiellement à Paris – dans un cadre précis : celui de l'évolution structurelle de la sphère publique. Il s'intéresse avant tout aux multiples façons dont la culture architecturale s'est modifiée (devenant ainsi moderne à de nombreux égards) lorsqu'elle a été confrontée au public de masse que le développement de la culture de l'imprimé a contribué à faire naître. L'analyse se concentre sur la naissance, l'évolution et les fonctions de la critique architecturale, souvent à forte teneur politique. On examinera en détail les débats publics suscités par plusieurs grands monuments parisiens et des projets d'aménagement de la capitale. Ces débats, aux ramifications de grande portée, remettent en question les prérogatives traditionnelles du mécénat royal en matière d'architecture. Ils bouleversent également la théorie architecturale du XVIII^e siècle, et entraînent d'importants changements dans la profession d'architecte. On verra également que beaucoup à l'époque se demandent avec inquiétude si l'architecture saura – et pourra – conserver son prestige au sein de cette nouvelle sphère publique.

Enfin, l'analyse s'efforce de mettre en lumière certains aspects jusqu'ici négligés de la transformation structurelle de la sphère publique elle-même.

14. Sylvia Lavin, auteur d'un essai fondateur sur le sujet, ne s'intéresse qu'à une poignée de textes datant de la toute fin du XVIII^e siècle ; voir « Re reading the Encyclopedia: Architectural Theory and the Formation of the Public in Late Eighteenth-Century France », *Journal of the Society of Architectural Historians* vol. 53, n° 2, 1994, P. 184-192.

On soulignera plus particulièrement la dimension spatiale de cette transformation – un aspect que l'étude architecturale est sans doute plus particulièrement à même de dévoiler. Au cours de la période, l'espace de vie cesse peu à peu d'être l'ancrage essentiel de l'existence sociale, laissant place à des unités anonymes, désincarnées et éparses telles que le public et la nation. Cette évolution modifie profondément la manière d'aborder l'architecture, voire l'espace concret en général, car le rapport de l'homme à l'architecture peut être considéré comme son exemple emblématique. Compte tenu de l'intérêt, historiquement marqué, de la pensée moderne et postmoderne pour la nature de cette expérience – dans le discours phénoménologique, dans la réflexion heideggerienne sur l'habitat ou, plus récemment, sur le transitoire, le nomadisme et le non-attachement à un lieu – il est sans doute possible de considérer que la modification de l'échelle spatiale de l'expérience sociale constitue un élément majeur de l'héritage du XVIII^e siècle.

Évolutions de la sphère publique au XVII^e siècle

L'ouvrage de Jürgen Habermas, *L'Espace public*, a exercé une influence considérable sur la recherche, mais il est aussi l'œuvre d'un sociologue et philosophe, et non d'un historien. Il ne s'agissait nullement d'une histoire sociale à proprement parler ; l'étude cherchait plutôt à établir les fondements d'une critique de la vie publique contemporaine. Par ailleurs, dans les décennies qui ont suivi sa parution, plusieurs études ont remis en question de nombreuses thèses du livre. Ce qui suit est une version synthétique personnelle – et largement schématique – de l'histoire de l'évolution de la sphère publique dans le contexte français, qui met l'accent sur les changements qui ont affecté les cadres de participation sociale des individus ordinaires. Le livre d'Habermas, qui reste une étude exceptionnelle, en fournit l'ossature, mais le présent ouvrage fait largement appel à des études plus récentes. Afin de démontrer la pertinence de ces débats pour les analyses qui suivent, je m'efforcerai de mettre en évidence la place qu'occupe l'architecture dans ces évolutions.

Dans son livre, Habermas décrit l'émergence, le triomphe et le déclin de ce que l'on appelle généralement la « sphère publique bourgeoise » ou parfois la « sphère publique civile ». L'expression allemande d'origine, « bürgerliche Öffentlichkeit », renvoie à une abstraction complexe difficile à traduire. Si « sphère publique » est sans doute le meilleur équivalent d'Öffentlichkeit, la formule confère une trompeuse dimension spatiale au

concept car, comme le souligne le traducteur anglais d'Habermas, le terme allemand renvoie également à la notion de « publicité » ou de « caractère public ». Quant à l'adjectif « bourgeois », il rattache trop étroitement le concept à une classe sociale précise, puisque *bürgerlich* peut également signifier « civil » ou « civique »¹⁵. On utilisera donc ici l'expression « sphère publique civile », qui renvoie moins à un espace métaphorique qu'à la notion de réseau : un réseau permettant la circulation d'informations, d'idées et d'opinions sur tel ou tel aspect du vécu qui présente, ou paraît présenter, un intérêt général. Il se compose d'espaces, de signes et de discours qui se chevauchent. Un livre imprimé, une conversation avec un inconnu dans un café, un tableau exposé ou un édifice public (ouvert ou non au public) en font partie, même si les médias, c'est-à-dire, au XVIII^e siècle, l'univers de l'imprimé, en constituent la principale composante. Le contenu transmis par ce réseau est infini, puisqu'il peut accueillir à peu près tout : le poème lyrique d'amour dans le livre, les opinions politiques échangées au cours de la conversation, le style du tableau exposé, ou les chapiteaux de style corinthien de la façade du tribunal, autant d'éléments porteurs d'une signification potentiellement pertinente pour tout un chacun, simplement parce qu'ils ont été rendus publics. Malgré tout, les questions politiques y jouent un rôle central, car elles ont un impact immédiat sur la société.

La sphère publique civile du XVIII^e siècle doit être abordée en lien avec deux autres secteurs de la société : la sphère privée et l'État. Par « État », on entend ici les institutions, les espaces et les individus qui permettent l'exercice de la souveraineté sur la collectivité. La sphère privée, quant à elle, se réfère au domaine de l'échange de marchandises et du travail social appelé société civile, qui inclut également la sphère de l'intime (famille, croyances religieuses, etc.). Selon l'une des principales thèses d'Habermas, ces catégories distinctes, mais qui se chevauchent parfois, créent durant la période des liens qui caractériseront la modernité¹⁶. Sous la forme idéale de cette nouvelle configuration, les individus forment des opinions sur les questions d'intérêt général dans l'espace libre de la sphère privée ; ils diffusent ensuite ces opinions dans la sphère publique, devenant ainsi partie d'un « public »

15. Voir l'introduction de T. Burger à l'édition américaine du texte (J. Habermas, *Structural Transformation of the Public Sphere*, Cambridge, Massachusetts et Londres, MIT Press, p. xv-xvi).

16. J. Habermas, *L'Espace public, op. cit.*, p. 25-66.

qui débat de ces opinions ; au cours de ces débats, les opinions fondées sur l'intérêt individuel sont rejetées, et il se forme un consensus rationnel qui est dans l'intérêt de tous. Seul ce consensus, baptisé « opinion publique », confère légitimité aux politiques et aux pratiques des autorités publiques (c'est-à-dire de l'État). Cet idéal est radicalement différent de tout ce qui a précédé et, selon Habermas, il est à l'origine d'un large éventail de formations sociales, politiques et culturelles nouvelles qui se développent en Europe à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle et qui, en théorie du moins, guident encore la conduite des États-Nations modernes¹⁷.

En France, ces évolutions de grande ampleur sont déclenchées par deux phénomènes plus ou moins simultanés : l'affirmation du modèle absolutiste de la royauté, et l'essor de l'économie capitaliste, qui se produisent tous deux entre la fin du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle¹⁸. Comparée à son équivalent moderne, la société française se constituait auparavant d'entités éparses, et le pouvoir, hautement décentralisé, s'exerçait le plus souvent au niveau local. L'exercice de la souveraineté royale était extrêmement limité, et ni la campagne ni la ville n'avait de lien étroit avec l'entité collective de la nation. Les charges incombant aujourd'hui à l'État étaient administrées par le clergé et les potentats locaux, et par différentes formes d'associations sans lien avec le pouvoir central : communauté familiale, confréries religieuses, corporations, etc. Ce sont elles qui offraient à l'individu ordinaire un degré de protection contre la criminalité, la pauvreté et l'exploitation. L'activité économique ne reposait pas sur le libre-échange, mais sur les obligations et la servitude définissant un système féodal fondé sur l'économie domestique quasi autarcique des familles nobles. Parmi le peuple, le culte religieux pouvait prendre des formes diverses, mêlant souvent paganisme animiste et christianisme primitif parfois très éloignés du dogme officiel.

17. *Ibid.*, p. 67-148. « En théorie » parce qu'Habermas affirme que depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, la sphère publique civile a été absorbée dans une culture de consommation de masse et qu'elle a perdu ses fonctions critiques (p. 149-239).

18. *Ibid.*, p. 13-36. Sur les thèses présentées dans ce paragraphe, voir R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne, XV-XVII siècles*, 2^e éd., Paris, Flammarion, 1978, p. 17-221 ; 975, p. 189-227 ; N. Davis, *Les Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle*, trad. M.-N. Bourguet, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 205-250 ; J. Delumeau, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, 2^e éd., Paris, PUF, 1979 ; J. Bossy, « The Counter-Reformation and the People of Catholic Europe », *Past and Present* n° 47, mai 1970, p. 51-70.

Cette société se caractérise par un tissu social dense de type «horizontal», où il n'existe pratiquement aucune démarcation entre sphère publique et sphère privée au sens moderne. Le terme «public» renvoie alors essentiellement aux manifestations publiques du pouvoir aristocratique ou ecclésiastique. Au sein de cette «sphère publique représentative», le concept de représentation revêt un sens différent de celui que lui donnent les démocraties modernes; ni abstraite ni conventionnelle, elle consiste à rendre présente, de manière concrète, l'autorité immanente dont sont dotés certains individus¹⁹. Ce type de représentation incarnée (certains historiens parlent de «re-présentation») se manifeste par des signes: vêtements, gestes, cérémonies, insignes, manière de s'exprimer ou de se comporter²⁰. Les édifices jouent également un rôle important. Les bâtisseurs de maisons doivent respecter certains critères de modestie ou de grandeur correspondant à la condition sociale du propriétaire. On attend pareillement des églises qu'elles représentent la Cité céleste et l'autorité de l'Église selon la convenance²¹. Ces signes rendent les réalités invisibles matériellement présentes dans le temps et l'espace réels, devant un public réel.

Ces manifestations tangibles sont régies par des normes qui reflètent un consensus sur ce qui est considéré ou non comme convenable. Idéalement, l'économie de ce consensus concerne tous les ordres de la société. Certains détails peuvent être choisis en fonction du discernement raffiné de l'élite, mais la vérité de la représentation doit être validée par l'approbation des gens du commun²². Ainsi, à la fin du XVI^e siècle, lorsque les jésuites veulent faire bâtir une église de style classique à Douai, dans une région où la survivance du gothique reste très forte, ils font jouer une pièce de théâtre didactique lors de la cérémonie de la pose de la première pierre afin d'expliquer et de justifier la forme insolite de l'édifice. Mais la

19. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 13-25.

20. Voir l'excellente synthèse proposée par P. Friedland dans *Political Actors: Representative Bodies and Theatricality in the Age of the French Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 2002, p. 29-51.

21. Sur l'architecture privée, voir K. Scott, *The Rococo Interior*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1995, p. 81-99. Sur l'architecture ecclésiastique, voir R. Wittkower, *Les Principes de l'architecture à la Renaissance*, trad. C. Fargeot, Paris, Éditions de la Passion, 1996, et O. Von Simson, *The Gothic Cathedral: Origins of Gothic Architecture and the Medieval Concept of Order*, 3^e édition révisée, Princeton, Princeton University Press, 1988.

22. R. Schneider, *The Ceremonial City: Toulouse Observed, 1738-1780*, Princeton, Princeton University Press, 1995, p. 14.

population accueille froidement le projet, et les jésuites décident alors de revenir au style gothique pour toutes les églises qui seront construites dans la région dans la première moitié du XVII^e siècle, à Valenciennes, Tournai, Lille, Luxembourg, Arras et ailleurs²³. Cet exemple, peut-être isolé, démontre malgré tout que les élites et le peuple savent imposer les formes de représentation qu'ils jugent appropriées. On doit également garder à l'esprit que l'Europe prémoderne se caractérise également par une riche culture populaire – festivals, rituels, jeux, sorcellerie, processions, fêtes burlesques – qui offrent aux individus d'autres occasions d'exprimer leur vision du monde²⁴. Ces rappels ne sont pas inutiles, car on croit souvent que la majorité des populations de l'Europe prémoderne sont les récepteurs impuissants et ordinairement passifs d'une religion, d'une culture et d'un système politique imposés d'en haut. En réalité, l'opinion publique du XVIII^e siècle n'est pas née *ex nihilo*, mais provient d'une mutation structurelle au sein d'une catégorie existante.

Tout cela permet de mieux comprendre l'étrange hétérogénéité (souvent négligée) de l'architecture ecclésiastique du XVII^e siècle. Dans une série d'articles publiés il y a plus d'un demi-siècle, Pierre Héliot a montré qu'on continuait à construire des églises de style hybride – gothique et classico-gothique – à l'«Âge classique», notamment dans le Nord de la France²⁵. À Paris même, où, dès le milieu du XVII^e siècle, les clients au goût raffiné font construire des

23. L. Serbat, «L'architecture gothique des jésuites au XVII^e siècle», *Bulletin monumental* vol. 67, 1902, p. 315-368 et vol. 68, 1903, p. 84-134. Voir également R. Wittkower, «Problems of the Theme», in R. Wittkower et I. Jaffe (éd.), *Baroque Art: The Jesuit Contribution*, New York, Fordham University Press, 1972, p. 2-5.

24. J. Bossy, «The Counter-Reformation and the People of Catholic Europe», art. cit., p. 60-62; R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*, op. cit., p. 57-221.

25. P. Héliot, «Remarques sur les survivances médiévales dans l'architecture française des XVII^e et XVIII^e siècles», *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest*, 1942-1945, 3^e série, vol. XIII, p. 287-301; *idem*, «La fin de l'architecture gothique en France durant les XVII^e et XVIII^e siècles», *Gazette des beaux-arts* vol. 38, 1951, p. 111-128; *idem*, «Églises françaises de l'Est et du Midi influencées par l'art médiéval aux XVII^e et XVIII^e siècles», *Bulletin archéologique*, 1954, p. 207-231; *idem*, «Les influences médiévales dans l'architecture bretonne de l'Ancien Régime», *Annales de Bretagne* vol. 61, 1954, p. 65-95; *idem*, «La fin de l'architecture gothique dans le Nord de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles», *Bulletin de la commission royale des monuments et des sites* vol. VIII, 1957, p. 7-159. Voir également R. Lanson, *Le Goût du Moyen Âge en France au XVIII^e siècle*, Paris et Bruxelles, Vanoest, 1926; J. Lestocquoy, «L'architecture gothique aux XVII^e et XVIII^e siècles», *L'Art sacré*, 1948, p. 19-27; E.-J. Ciprut, «La persistance des traditions gothiques en Provence au XVII^e siècle», *Provence historique* vol. XI, 1961, p. 143-162, 230-250; vol. XII, 1961, p. 214-232; vol. XIV, 1964, p. 301-335. Parmi les études plus récentes, voir également H. Rousteau-Chambon,

bâtiments de style classique, on érige l'immense église gothique de Saint-Eustache dans les quartiers les plus pauvres du centre (fig. I.2). De même, les guides touristiques bon marché de la période vantent les spectaculaires espaces des églises gothiques et leur dense ornementation, présentant les édifices classiques de style plus pur comme des raffinements réservés aux spécialistes²⁶. Les historiens de l'architecture voient souvent dans les églises gothiques bâties à cette période le signe d'un provincialisme rétrograde; pourtant, d'un point de vue sociologique, elles témoignent d'un univers à la texture variée où les beaux édifices ne reflètent pas seulement le goût des élites.

L'évolution qui a donné naissance à un monde plus unifié s'enclenche au moment où l'économie française se tourne vers le mode capitaliste, alors que l'Église et la monarchie s'efforcent de faire face aux bouleversements créés par l'essor du protestantisme, les guerres de religion, puis par les troubles qui conduiront à la Fronde, en 1648-1653. Au cours de ces crises, les forces contestataires s'appuient largement et avec succès sur l'imprimé pour interpeller les consciences et obtenir des soutiens²⁷. La stratégie permet à ces mouvements de se répandre avec rapidité et efficacité, révélant la limite des pouvoirs de l'Église et de l'État, qui doivent alors repenser la structure même de leur autorité. La Contre-Réforme et le développement de l'absolutisme (ou de la monarchie administrative, diront certains), visent à ancrer solidement le pouvoir central en l'étendant aussi loin que possible. Toutes ces évolutions entraînent une modification du lien qui unit l'individu ordinaire et les institutions qui le gouvernent.

À la fin du XVI^e siècle, au cours des décennies qui suivent le concile de Trente, l'Église met en place des réformes destinées essentiellement à imposer plus efficacement l'orthodoxie du dogme au niveau des paroisses.

Le Gothique des temps modernes, Picard, 2003; H. Zerner, *Renaissance Art in France*, Paris et Londres, Flammarion, Thames & Hudson, 2003; D. Thomson, *Renaissance Paris*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1984, p. 98-104.

26. Voir. R. Wittman, «Architecture, the Press, and Public Opinion in Seventeenth and Eighteenth-Century France», thèse de doctorat, Columbia University, 2001, p. 669, n. 30.

27. S. Beam, «Apparitions and the Public Sphere in Seventeenth-Century France», *Canadian Journal of History* vol. 29, n° 1, 1994, p. 1-22; J. Sawyer, *Printed Poison: Pamphlet Propaganda, Faction Politics, and the Public Sphere in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1990; E. Eisenstein, *La Révolution de l'imprimé dans l'Europe des premiers temps modernes*, trad. M. Sissung et M. Duchamp, Paris, La Découverte, 1991, p. 226-301.



I.2 L'intérieur classico-gothique de l'église Saint-Eustache de Paris (1532-1640).

Les rituels sacramentels sont redéfinis pour tenter de dissoudre les liens locaux tissés par la famille et la solidarité communautaire à travers lesquels s'exprime traditionnellement le culte religieux, et faire comprendre à l'individu ordinaire vivant dans le sein de l'Église qu'il est responsable de son propre salut. Des imprimés, parmi lesquels des enquêtes et des questionnaires sur les pratiques locales, sont distribués aux curés des paroisses dans un effort de standardisation. Les autorités cléricales sont ainsi mieux à même d'influencer les esprits et de réguler l'existence des chrétiens, jusqu'aux plus humbles²⁸.

Entre-temps, le système monarchique étend ses prérogatives sur l'ordre public tout en démantelant les pouvoirs de la noblesse féodale. Sous le règne de Louis XIV, le processus s'accélère et se cristallise dans un nouveau modèle de royauté. Les rois de France, par tradition, sont les juges suprêmes lorsqu'il s'agit de perpétuer l'ordre féodal de droit divin, projet commun à l'ensemble de la noblesse. Au XVII^e siècle, toutefois, la couronne commence à se considérer également comme un administrateur, prenant une part plus active dans ce qui touche à la vie et au bien-être du royaume²⁹. Cette centralisation du pouvoir a pour corollaire l'effacement de la personne royale, qui n'entre plus que rarement en contact avec ses sujets. Davantage qu'aucun autre monarque avant lui, Louis XIV se présente, non pas comme le chef de la noblesse, mais comme essentiellement différent du reste de l'humanité. Il délaisse les institutions et les rituels qui régissaient autrefois les relations entre roi et sujet, fait fi des prérogatives des instances judiciaires que sont les parlements, représentants traditionnels de la nation, et évite les cérémonies qui le feraient côtoyer le menu peuple. Et, bien entendu, il abandonne la capitale pour s'installer dans un superbe isolement à Versailles.

Louis XIV accélère également l'unification de l'espace politique français afin d'asseoir son autorité. Il développe la bureaucratie d'État et accroît

28. J. Bossy, «The Counter-Reformation and the People of Catholic Europe», art. cit., p. 60-62 ; A. Scotti, «Architettura e riforma cattolica nell Milano di Carlo Borromeo», *L'Arte* vol. XVIII-XX, 1972, p. 55-90 ; R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*, op. cit., p. 255-268.

29. J. Collins, *The State in Early-Modern France*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1995, p. 3 sq. Les études révisionnistes soulignant les faiblesses fonctionnelles et les ressources limitées de l'État au XVII^e siècle ont leur utilité, mais ne remettent pas en cause le fait qu'un État central puissant a émergé durant la période, apportant une nouvelle conception de la société et du gouvernement.

ses prérogatives, installe les représentants du pouvoir royal aux quatre coins du royaume (affaiblissant encore davantage la noblesse féodale). Ses ingénieurs civils et militaires impriment le pouvoir de l'État sur l'ordre naturel : réseaux routiers, forteresses aux frontières, canaux, cités portuaires, qui contribuent à transformer ce qui était jusque-là un ensemble de provinces unies seulement en apparence et défendues au niveau local, en État territorial en voie d'homogénéisation³⁰. C'est sans doute le palais de Versailles et ses jardins, rebâti à une échelle monumentale sans précédent, qui incarnent au mieux le nouveau paradigme du pouvoir politique. Il ne s'agit plus d'un édifice à taille humaine, mais d'une architecture à l'échelle de l'horizon. On a souvent vu dans les jardins de la Renaissance et de la période baroque un microcosme des domaines de leurs propriétaires, où la promenade est une sorte de mise en scène de l'empire qu'ils exercent. Le gigantisme de Versailles, dominé par un Roi-Soleil à son zénith, renvoie à un espace politique d'une telle ampleur que l'autorité de son souverain ne peut être représentée que par des formes désincarnées et abstraites³¹.

Louis règne sur un territoire dont la population, culturellement hétérogène, a manifesté il y a peu des signes de rébellion. On s'est donc efforcé de créer ce que Robert Muchembled appelle des «liens verticaux reliant chaque sujet, chaque corps de population, à l'autorité centrale», aux dépens des «liens horizontaux qui unissaient les hommes dans le cadre des sous-groupes de la société»³². L'objectif est de rallier le soutien des couches les plus éduquées de la population en les exposant aux valeurs et à la culture officielles, afin de forger un peuple plus homogène et plus docile. L'imprimerie est un instrument essentiel de ce processus. Les premières mesures ont été prises dès les années 1620 avec la création du «cabinet de presse» de Richelieu, et le renforcement de la censure visant les publications non officielles. Richelieu a également contribué au lancement de quelques-uns des premiers périodiques français, notamment la *Gazette* (1631), qui diffuse la propagande officielle sous couvert d'annoncer les nouvelles³³. Plus tard, sous le règne de Louis XIV, des périodiques semi-officiels voient le

30. C. Mukerji, *Territorial Ambitions and the Gardens of Versailles*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1997, p. 1 et *passim*.

31. *Ibid.* Sur les jardins et le pouvoir politique, voir D. Cosgrove, *Social Formation and Symbolic Landscape*, Madison, University of Wisconsin Press, 1998.

32. R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*, op. cit., p. 226 sq.

33. J. Sawyer, *Printed Poison*, op. cit., p. 135-143 ; J. Klaitz, *Printed Propaganda under Louis*

jour, tels le *Mercure galant* (1672), consacré aux nouvelles de la cour et aux commentaires littéraires, ou le *Journal des savants* (1665), à contenu essentiellement scientifique³⁴. On publie en nombre record des estampes montrant le monarque, ses nouveaux monuments et ses victoires militaires, tandis que les académies royales nouvellement créées font paraître à foison des ouvrages vantant les prouesses de la culture officielle et diffusant de prestigieux commentaires sur l'art, l'histoire et la recherche scientifique. La production d'opuscules de propagande s'accroît elle aussi et devient plus systématique³⁵.

On voit alors émerger une sphère publique d'ampleur quasi nationale; artificielle et illusoire, elle recouvre cependant toute l'étendue du territoire français. Si elle favorise la création de liens «verticaux» entre les individus et les autorités, elle engendre également de nouveaux types de liens «horizontaux», car un discours public unifié à cette échelle permet à des lecteurs dispersés, isolés, de s'intégrer dans des communautés d'un nouveau type. Comme l'a souligné Benedict Anderson, la vitesse de diffusion des exemplaires d'un imprimé contribue à donner à un public de masse un nouveau sentiment du temps: si l'on sait que d'autres lisent la même chose que soi, à peu près au même moment, on ressent une impression de simultanéité différente du temps du vécu. On éprouve ainsi le sentiment d'appartenir à une communauté, même dans la solitude et l'anonymat de la lecture privée³⁶. En d'autres termes, les lecteurs éduqués ainsi mis en contact avec le centre comprennent que de nombreux individus partagent leur position. L'essor accéléré du capitalisme marchand accroît cette prise de conscience d'appartenir à une communauté anonyme et répartie sur un large territoire, car la complexe globalisation des marchés tend à réorienter l'activité économique, autrefois regroupée autour de la seigneurie locale, vers des réseaux élargis d'échange, en la fragmentant

XIV: *Absolute Monarchy and Public Opinion*, Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 3-12; C. Bellanger, *Histoire générale de la presse française*, vol. I, Paris, PUF, 1969, p. 83-95.

34. J.-P. Vittu, «*Journal des savants* (1665-1792, puis 1797 et depuis 1816)», in J. Sgard et al (éd.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991, p. 846-847; A. Niderst, «*Mercure galant*», in *ibid.*, p. 846-847; C. Bellanger, *Histoire générale de la presse française*, op. cit., vol. I, p. 124-143.

35. J. Sawyer, *Printed Poison*, op. cit.; P. Burke, *Louis XIV: les stratégies de la gloire*, trad. P. Chemla, Paris, Seuil, 1995; J. Klaitis, *Printed Propaganda*, op. cit.

36. B. Anderson, *L'Imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. P.-E. Dauzat, Paris, La Découverte, 1996, p. 23-47.

et en la spécialisant. L'aire de circulation des marchandises s'élargit, tout comme la zone de diffusion des informations sur les conditions du marché dans d'autres régions³⁷.

C'est le début d'un long processus de délocalisation de l'identité sociale des individus. Il atteindra son point culminant à la fin du XIX^e siècle, mais il affecte les lecteurs éduqués dès le XVII^e siècle³⁸. Ces phénomènes disparates entraînent une restructuration de la société. Le terme «public» se réfère de plus en plus à l'autorité impersonnelle de l'État, seul juge des questions touchant au bien-être collectif, ce que la théorie absolutiste reconnaît explicitement en considérant que le roi est, en principe, la seule personne «publique³⁹». En d'autres termes, cette théorie repose sur l'identité de l'État et de ce qui est public. Mais si l'entière souveraineté se concentre dans la personne du roi, et ne se déploie qu'à travers l'État, tous les autres aspects de l'existence sont, par définition, non publics. Émerge alors la notion de société civile en tant que domaine privé, distinct de l'État. Dans l'univers ancien, celui de l'économie féodale dirigée par les potentats locaux, les croyances, les opinions, la propriété, le travail, entre autres, possédaient une dimension à la fois publique et privée. Dans une société soumise à une autorité étatique impersonnelle, et dans une économie proto-capitaliste, tout cela s'inscrit dans le domaine privé. Public et privé deviennent des sphères distinctes, au sens proprement moderne, pour la première fois⁴⁰.

Toutefois, nombre de secteurs de la sphère privée conservent une dimension publique, et l'État s'efforce de les placer sous son influence par le biais de la législation (impôts, lois religieuses, ordonnances de construction, etc.), mais aussi par la persuasion. C'est d'ailleurs à cette fin que le pouvoir absolutiste a entériné la création d'une sphère publique unifiée. Afin que celle-ci parvienne à créer le consentement, il faut qu'elle donne l'impression d'accueillir des débats touchant un large éventail de sujets (culture, politique, affaires étrangères, histoire, science, morale, religion), même si, en réalité, ces grandes questions restent strictement encadrées, et les commentaires non officiels censurés. Ainsi, comme l'a souligné

37. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 25-28.

38. E. Weber, *La Fin des terroirs: la modernisation de la France rurale, 1870-1914*, trad. A. Berman et B. Geniès, Paris, Fayard, 1983.

39. K. Baker, *Au tribunal de l'opinion: essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, trad. L. Évrard, Paris, Payot, 1993; chapitre 1, «La politique et la représentation du passé».

40. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 34-37.

l'historien Jeffrey Sawyer, à l'apogée du règne de Louis XIV, le pouvoir royal repose sur un « consensus public artificiel entretenu dans une sphère publique manipulée avec cynisme⁴¹ ».

Ce consensus public artificiel se révèle instable. Quelle que soit la manière dont l'État cherche à exercer son influence, les individus s'estiment inévitablement en droit de se faire leur propre opinion sur les questions qui les touchent directement : croyance religieuse, aspect de l'église qu'ils fréquentent, montant des impôts auxquels ils sont soumis, etc. La sphère publique cesse d'être « manipulée avec cynisme » dès que les individus font circuler des opinions privées sur ces questions. À mesure que celles-ci sont diffusées en nombre toujours croissant, les membres informés de la société commencent à se considérer comme un contrepois à l'autorité publique de l'État, c'est-à-dire comme une forme d'opposition. Cette collectivité, baptisée « public », est parfois qualifiée de « nation » dans certains discours⁴². Les débats du XVIII^e siècle constituent donc foncièrement une forme de lutte visant à s'assurer le contrôle du domaine public, et à lutter contre les empiètements sur la sphère privée. Ils opposent l'État à la partie informée, active et critique de la société civile, et surgissent essentiellement aux points de friction entre l'État et la vie privée. Les premières controverses portent souvent sur les questions littéraires et culturelles, mais touchent également la politique religieuse de l'État⁴³. À mesure que l'État perd peu à peu le contrôle de la sphère publique, les questions à tenir spécifiquement politique deviennent des causes célèbres. Par ces luttes, la sphère publique absolutiste se reconstitue peu à peu en sphère publique civile.

Durant ces affrontements, une nouvelle conception de l'opinion publique émerge. Autrefois considérée comme une catégorie essentiellement négative renvoyant à des préjugés communs, elle acquiert, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, des connotations plus positives, désignant une vérité objective établie après un débat public informé et rationnel⁴⁴. Selon l'ethos de cette sphère publique civile, cette vérité transcende les hiérarchies

41. J. Sawyer, *Printed Poison*, op. cit., p. 145.

42. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 34-37.

43. D. Van Kley, *Les Origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, trad. A. Spies, Paris, Seuil, 2002 (particulièrement p. 123-273).

44. K. Baker, *Au tribunal de l'opinion*, op. cit., p. 219-220 ; J. Gunn, *Queen of the World: Opinion in the Public Life of France from the Renaissance to the Revolution*, Oxford, Voltaire

sociales : tout le monde, l'État compris, y est soumis. En effet, le processus qui lui a donné naissance est lui-même considéré comme objectif, puisqu'on estime que les débats au sein de la sphère publique ne tiennent aucun compte du rang social des participants. Comme l'a souligné Roger Chartier, la sphère publique civile est fondée « sur la communication instaurée entre des personnes « privées » libérées des devoirs dus au prince » :

Une telle communication postule une égalité de nature entre ses différents participants. La sphère publique politique ne connaît donc pas les distinctions d'ordres et d'états qui hiérarchisent la société. Dans l'échange des jugements, dans l'exercice de la critique, dans la confrontation des opinions, s'établit une égalité *a priori* entre les individus que ne distingue plus que la plus ou moins grande évidence et cohérence des arguments avancés. À la fragmentation d'un ordre organisé à partir de la multiplicité des corps ; la nouvelle sphère publique oppose un espace homogène et unifié ; à une distribution de l'autorité strictement modelée sur l'échelle héritée des conditions, une société qui n'accepte que ses propres principes de différenciation⁴⁵.

C'est dans les salons, les cafés et les loges maçonniques, où circulent les idées progressistes lors de débats libres et ouverts entre des individus de différentes conditions, que s'élaborent ces idéaux⁴⁶. Étendue à l'ensemble du public, la notion de débat échappant aux hiérarchies sociales est censée garantir, non seulement que l'opinion publique se saisira toujours des idées les plus méritoires, mais aussi qu'elle sera toujours unie, tout comme des mathématiciens travaillant séparément sur le même problème arriveront tous au même résultat. Ce point est important, car on croit souvent aujourd'hui que les Français du XVIII^e siècle considèrent que la sphère publique civile permet à des groupes sociaux divers d'exprimer leurs intérêts et leurs points de vue particuliers selon un processus de négociation et de compromis. En réalité, cette idée effraie les commentateurs, car elle évoque le spectre du débat politique bruyant et agité qui, pour beaucoup,

Foundation, 1995, p. 246 sq. ; M. Ozouf, « "Public Opinion" at the End of the Old Regime », *The Journal of Modern History* vol. 60, supplément, p. 1-2.

45. R. Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, op. cit., p. 34-35.

46. M. Jacob, *Les Lumières au quotidien : franc-maçonnerie et politique au siècle des Lumières*, trad. H. Médioni, Paris, À L'Orient, 2004 ; D. Goodman, *The Republic of Letters: a Cultural History of the Enlightenment*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.

caractérise l'Angleterre⁴⁷. Selon une notion bien plus largement répandue, l'opinion publique représente le très large consensus qui se crée lorsque les individus renoncent à leurs intérêts particuliers et à leur identité sociale au profit d'une quête rationnelle du bien collectif. C'est l'unanimité, plutôt que la négociation et la multiplicité, qui constitue l'idéal⁴⁸.

L'opinion publique se construit dans les salons, les cafés, les expositions d'art, les loges maçonniques et autres lieux de rassemblement, ainsi qu'au sein des corps délibératifs gouvernementaux tels par exemple que les tribunaux, sites privilégiés de débats, propices à l'acquisition de connaissances et à l'expression publique⁴⁹. En définitive, cependant, le site le plus important n'est pas un lieu : c'est l'imprimé. Il répond aux besoins de la sphère publique civile de plusieurs manières. La publication transforme les opinions et les informations en marchandises ; elle les affranchit de la médiation des corps sociaux et politiques constitués, et leur permet de circuler à vaste échelle avec la rapidité des marchandises. Mais l'imprimé annonce avant tout la possibilité d'un public taillé à l'échelle de la nation elle-même ; un public qui n'est pas limité en fonction du lieu et du temps, mais qui existe partout à la fois. Ce sont bien les caractéristiques mêmes de l'imprimé qui ont poussé l'État à y avoir recours⁵⁰.

Certes, l'État conserve en bonne partie la mainmise sur la sphère publique. Au XVIII^e siècle, il est interdit de publier sur des sujets politiquement sensibles, et tous les ouvrages sont soumis à la censure avant impression (même si, dans la seconde moitié du siècle, un système de « privilèges tacites » est mis en place pour les ouvrages que les autorités tolèrent, mais ne veulent pas paraître approuver⁵¹). Certains auteurs politiques choisissent la publication clandestine, mais on s'efforce le plus souvent, notamment avant les dernières décennies du siècle, de trouver le moyen

de contester le pouvoir sans enfreindre la loi. L'un des moyens privilégiés consiste à donner une légère teneur politique aux textes portant sur l'art et la culture, notamment l'art et la culture officiels. La critique du Salon consacré aux œuvres des membres de l'Académie royale de peinture est l'un des exemples les plus connus. Pour les commentateurs, l'Académie est le reflet de la politique féodale du monopole, de l'exclusion et des privilèges. Les critiques d'art les plus audacieux peuvent ainsi mettre en lumière la corruption du régime aristocratique sous couvert de commentaire sur la dégénérescence de l'art académique⁵². Ces textes (et leur lecture) forment et normalisent l'exercice public de la raison critique par les particuliers, avant que cette raison ne soit appliquée ultérieurement à la sphère politique proprement dite⁵³.

Avant de voir comment les textes sur l'architecture s'inscrivent dans ce paradigme, il faut tout d'abord revenir au XVII^e siècle afin d'examiner le rôle joué par l'architecture dans la campagne gouvernementale menée pour rallier les classes éduquées aux idéaux de la culture officielle.

L'Académie royale d'architecture

L'histoire du débat public moderne sur l'architecture en France débute avec la création de l'Académie royale d'architecture en 1671. Pour Jean-Baptiste Colbert, surintendant des bâtiments royaux et contrôleur-général des finances, l'Académie a pour mission d'élaborer une solide théorie à partir des grandes œuvres du passé, afin que l'architecture française devienne l'un des arts libéraux, et un digne fleuron de l'État. La plupart des spécialistes modernes se sont avant tout penchés sur les débats théoriques internes auxquels ce projet a donné lieu⁵⁴. Hormis l'étude d'Hilary Ballon

47. Voir K. Baker, *Au tribunal de l'opinion*, op. cit., p. 227.

48. H. Mah, « Phantasies of the Public Sphere », art. cit., p. 168 sq. ; M. Ozouf, « "Public Opinion" at the End of the Old Regime », art. cit., p. 4-6.

49. D. Bell, *Lawyers and Citizens: the Making of a Political Elite in Old Regime France*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1994, p. 11-15.

50. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 35. Comme le souligne l'auteur, le public a changé la fonction de l'instrument « qui avait déjà permis au pouvoir de faire de la société une affaire publique en un sens spécifique – la presse ». La sphère publique civile a ainsi été bâtie sur l'infrastructure communicationnelle de la sphère publique absolutiste.

51. R. Birn, « The Profit of Ideas: *Privilèges en librairie* in Eighteenth-Century French Art Criticism », *Oxford Art Journal* vol. VI, n° 2, 1983, p. 17-28.

52. R. Wrigley, « Censorship and Anonymity in Eighteenth-Century French Art Criticism », *Oxford Art Journal* vol. VI, n° 2, p. 17-28 ; *idem*, *The Origins of French Art Criticism*, Oxford, Clarendon Press, 1993 ; B. Fort, « Théorie du public et critique d'art de Félibien à Lefebvre », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* vol. 266, 1989, p. 1485-1488 ; *idem*, « Voice of the Public et Carnivalization of Salon Art in Prerevolutionary Pamphlets », *Eighteenth-Century Studies* vol. 22, n° 3, 1989, p. 368-394 ; *idem*, « An Academician in the Underground: Charles-Nicolas Cochin and Art Criticism in Eighteenth-Century France », *Studies on Eighteenth-Century Culture* vol. 23, 1994, p. 3-27 ; Th. Crow, *La Peinture et son public à Paris au XVIII^e siècle*, trad. A. Jacquesson, Paris, Macula, 2000.

53. J. Habermas, *L'Espace public*, op. cit., p. 40-41 ; A. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Michel Lévy frères, 1856, p. 211-227.

54. Wolfgang Herrmann, « Antoine Desgodets and the Académie royale d'architecture »,

sur les enjeux politiques de la théorie académique, on s'est peu intéressé aux liens entre ces débats et le monde extérieur⁵⁵. L'analyse qui suit traite donc de la dimension publique du projet de l'Académie, de sa portée et de ses objectifs.

Avant cette période, les académies d'art et d'architecture visaient essentiellement à réformer la théorie et la pratique des grands artistes et architectes⁵⁶. L'Académie royale d'architecture a ceci de différent qu'elle s'intéresse tout autant, voire davantage, à redéfinir la manière dont le public éduqué envisage l'architecture. Elle se lance ainsi dans la publication d'un nombre sans précédent de textes didactiques. Les académiciens, ainsi que d'autres auteurs proches du milieu académique, publient pas moins de douze ouvrages sur l'architecture entre 1673 et 1699 (dont sept entre 1673 et 1676 – de loin le plus grand nombre de textes sur l'architecture publiés sur une période aussi courte). Plusieurs seront réédités à plusieurs reprises avant la fin du siècle. Claude Perrault achève sa nouvelle traduction des *Dix livres d'architecture* de Vitruve en 1673, et le livre connaît un succès suffisant pour être réédité onze ans plus tard. En 1674, Perrault en publie un abrégé petit format. En 1683, il fait paraître son propre traité, l'*Ordonnance des cinq espèces de colonnes*. De son côté, André Félibien publie en 1676 un dictionnaire des termes architecturaux, qui sera réédité trois fois avant la fin du siècle. Antoine Desgodets, élève à l'Académie, est envoyé à Rome pour dresser un inventaire précis des bâtiments antiques, et publie en 1682 *Les Édifices antiques de Rome*.

En 1673, François Blondel a fait paraître un petit livre intitulé *Résolution des quatre principaux problèmes de l'architecture* (réédité trois ans plus tard), et consacré à l'application des principes géométriques; la même année, il a entamé la publication en plusieurs volumes du cours d'introduction à

Art Bulletin vol. 40, n° 1, 1958, p. 23-53 ; *idem*, *La Théorie de Claude Perrault*, trad. M.-C. Stas, Bruxelles, P. Mardaga, 1980 ; A. Picon, *Claude Perrault, 1613-1688, ou la curiosité d'un classique*, Paris, Picard, 1988, p. 138-156 ; J. Rykwert, *Les Premiers Modernes: les architectes du XVIII^e siècle*, trad. A. Jacottet, Paris, Hazan, 1991, p. 31-57 ; H. Millon, «The French Academy of Architecture: Foundation and Program», in J. Hargrove (éd.), *The French Academy: Classicism and its Antagonists*, Newark, University of Delaware Press, 1990, p. 68-77.

55. H. Ballou, «Constructions of the Bourbon State: Classical Architecture in Seventeenth-Century France», in S. J. Barnes et W. S. Melion (éd.), *Cultural Differentiation and Cultural Identity in the Visual Arts*, Washington DC, National Gallery of Art, 1989, p. 135-148.

56. N. Pevsner, *Les Académies d'art*, trad. J.-J. Bretou, Paris. G. Montfort, 1993.

l'architecture qu'il enseigne à l'Académie (*Cours d'architecture*). Toujours en 1673, il fait paraître une version révisée de l'ancien traité de Louis Savot sur les aspects juridiques et économiques de la construction. L'ouvrage sera également réédité en 1685, avant d'être remplacé par l'*Architecture pratique* de Pierre Bullet en 1691⁵⁷.

Il ne s'agit ici que des ouvrages majeurs. L'Académie a également pour tâche de publier des résumés de ses délibérations, «dans l'intention que la compagnie a toujours eue de rendre son travail utile au public». Ils ne le seront en réalité jamais, même si l'assemblée rappelle, au cours de ses premières réunions, que le fruit de ses efforts doit être rendu public⁵⁸.

Comme on le verra, ces ouvrages touchent un public étonnamment divers. Nombre d'entre eux sont destinés à la future génération d'architectes que l'Académie espère former, mais ils visent également les élites locales: hommes d'église, notables éduqués de la bourgeoisie, représentants de l'État et aristocrates à la fibre intellectuelle. L'*Ordonnance* de Perrault contient non seulement des instructions techniques sur les ordres, mais également un exposé philosophico-esthétique sur la beauté architecturale accessible à tout lecteur éduqué. Son abrégé de Vitruve présente les antiques théories dans un style abordable et sous forme quelque peu

57. F. Blondel, *Résolution des quatre principaux problèmes de l'architecture*, Paris, Imprimerie royale, 1673 (réédité en 1676) ; L. Savot, *L'Architecture françoise des bâtiments particuliers*, édition révisée par F. Blondel, Paris, Clouzier et al., 1673 ; Vitruve, *Les Dix Livres d'architecture*, traduction de Claude Perrault, Paris, Coignard, 1673 (réédité en 1684) ; C. Perrault, *Abrégé des Dix Livres d'architecture de Vitruve*, Paris, Coignard, 1674 ; F. Blondel, *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture*, 2 vol., Paris, Lambert Roulland, 1675-1683 ; André Félibien des Avaux, *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent; Avec un dictionnaires des termes propres à chacun des arts*, Paris, Coignard, 1676 (réédité en 1690, 1697 et 1699) ; A. Desgodets, *Les Édifices antiques de Rome dessinés et mesurés très exactement*, Paris, Coignard, 1682 (réédité en 1697) ; C. Perrault, *Ordonnance des cinq espèces de colonnes selon la méthode des anciens*, Paris, Coignard, 1683 ; L. Savot, *L'Architecture françoise des bastiments particuliers*, 2^e édition révisée par F. Blondel, Paris, V^o et C. Clouzier, P. Aubouin, J. Villery, 1685 ; Jean-François Félibien des Avaux, *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, Paris, V^o de S. Mabre-Cramoisy, 1687 (réédité en 1706) ; P. Bullet, *Architecture pratique*, Paris, E. Michallet, 1691 ; A.-C. d'Aviler, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole*, Paris, Langlois, 1691 (nombreuses rééditions ultérieures) ; J.-F. Félibien des Avaux, «Dissertation touchant l'architecture antique et l'architecture gothique», *Les Plans et les descriptions de deux des plus belles maisons de campagne de Plin le Consul*, Paris, Florentin et P. Delaulne, 1699.

58. H. Lemonnier (éd.), *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture, 1671-1793*, Paris, Jean Schemit, 1911-1929 ; vol. II, p. 1-2 [janvier 1682] et p. 37 [30 août 1683].

polémique, à l'intention d'un large public. Quant à la révision du traité de Savot par Blondel, ainsi que l'ouvrage publié par Bullet en 1691, il s'adresse aux contremaîtres chargés de superviser la construction d'un bâtiment, qu'il s'agisse de la maison réaménagée d'un petit propriétaire, ou d'un nouveau grenier à grains commandé par un édile. Les somptueuses planches de l'ouvrage de Desgodets sur Rome auraient ravi les riches voyageurs en fauteuil; la *Résolution* de Blondel aurait attiré les bourgeois amateurs de science visés par le *Journal des savants*, et la version publiée de son cours d'architecture aurait intéressé toutes ces catégories de lecteurs. Enfin, le dictionnaire de Félibien aurait été essentiel pour tous ceux cherchant à comprendre ces textes en détail, à s'adresser de manière claire aux ouvriers, ou simplement à parler «convenablement» des édifices.

Ces livres invitent le lecteur à voir dans les bâtiments de leur ville ou village des éléments de l'ensemble cumulatif constituant l'«architecture française». L'expression n'a rien de nouveau, mais les publications académiques lui donnent une réalité concrète en ralliant un segment de population d'une ampleur sans précédent à la mise en œuvre de réformes architecturales à l'échelle nationale. Les lecteurs du *Cours* de Blondel découvrent que les «préjugés» et la «barbarie» ont fait que la profession d'architecte a été envahie par des artisans ignorants et de vulgaires maçons, pour «la honte de la nation». Ces artisans ont conservé l'architecture dans un état choquant de provincialisme pendant des siècles, l'empêchant de rivaliser avec les prouesses de l'Antiquité ou de la Renaissance. Mais Blondel prédit que l'Académie fondée par le roi (et, par extension, la protection accordée au livre par le souverain) «remplira» bientôt la France de magnifiques bâtiments qui «s'attireront l'admiration de toute la terre; et les étrangers viendront chez nous à l'avenir pour s'instruire des préceptes de l'architecture», dit-il⁵⁹. Quelques années plus tard, Jean-François Félibien vante les splendides édifices, ports, ponts, routes, palais, hôpitaux, places, châteaux, villes fortifiées et arsenaux dont Louis XIV a «rempli» la France, offrant une vision de l'architecture française à l'échelle de la nation⁶⁰. Quant à Perrault, il affirme que les architectes n'idolâtreront plus les «grandeurs d'Auguste» lorsqu'ils seront eux-mêmes capables d'entreprendre des

59. F. Blondel, *Cours d'architecture*, op. cit., vol. I, «Épître», s.p.; L. Savot, *L'Architecture Française des Bastimens Particuliers*, op. cit., 1685, p. 19, note b.

60. J.-F. Félibien, «Épître», *Recueil historique*, op. cit., s.p.

projets nobles et audacieux, «animés par l'honneur qu'il y a de travailler à la gloire d'un roi qui est l'étonnement d[u] siècle, et qui fera l'admiration de l'avenir⁶¹».

Pour le lecteur ordinaire, les choses sont claires: prendre conscience de la qualité de l'architecture est le moyen de participer à la gloire nationale, et d'y contribuer. Un rôle auquel s'attache un sentiment d'importance, de prestige et, surtout, une identification avec les pouvoirs dominants. Blondel va jusqu'à évoquer la «honte» de ceux qui «négligeront de s'instruire dans cet art excellent», car ils ne sauront pas reconnaître la grandeur des magnifiques édifices à venir, et resteront ainsi à l'écart de la gloire nationale⁶².

Quant à la manière dont ces ouvrages enseignent à juger des édifices, il importe moins de savoir en quoi l'Académie innove par rapport aux théories précédentes, que de comprendre qu'une grande partie du lectorat – voire sa majorité – n'a jusque-là jamais été exposée au moindre texte sur ce qui constitue la qualité architecturale. Comme on le verra, pour de nombreux lecteurs, la principale nouveauté est la manière de parler de bâtiments, où la seule attention légitime doit être portée sur les liens formels entre l'édifice et les canons extérieurs de la beauté, et non sur sa fonction de représentation de tel ou tel aspect des formations sociopolitiques ou religieuses qui régissent l'existence de celui qui le contemple⁶³. Les rares textes antérieurs sur l'architecture ont soigneusement évité toute discussion de l'esthétique ou de la forme. Dans l'édition de 1647 de la *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Pierre Le Muet n'évoque que les questions touchant au confort et à la convenance, notamment la manière dont l'aspect d'une maison doit correspondre à la condition sociale de son propriétaire. «En cela, Lecteur, ai-je cru ne t'assister pas moins, qui si t'eusses parlé profondément de l'architecture et déclaré toutes ses règles»,

61. Vitruve, *Les Dix Livres d'architecture*, trad. C. Perrault, op. cit., 1684 (Épître, s.p.)

62. F. Blondel, *Cours d'architecture*, op. cit., vol. I, Épître, s.p.

63. Blondel et Perrault, les deux grands penseurs de l'Académie, ont une approche différente (voir W. Herrmann, *La Théorie de Claude Perrault*, op. cit.; A. Picon, *Claude Perrault*, op. cit.), mais leurs ouvrages reprennent le même ensemble de questions, qui figurent également en bonne place lors des réunions de l'Académie: ordonnancement des ordres classiques, nom des décorations antiques, signification et statut des proportions architecturales. S'ils sont parfois d'avis différents, les académiciens considèrent tous qu'ils ont pour tâche de rationaliser et de moderniser la tradition vitruvienne.

ajoute-t-il⁶⁴. Dans *L'Architecture française des Bastimens Particuliers*, dont la première édition date de 1624, Louis Savot évoque les questions juridiques, fournit des instructions sur l'emplacement des escaliers et l'orientation de la façade en fonction du site; le livre contient également une section intitulée: «Pourquoi il ne sera rien dit du trait ni de l'ornement». L'auteur y explique que «la connaissance de ces deux parties appartient davantage aux maçons, aux tailleurs de pierre et aux sculpteurs, qu'au maître du bâtiment», et renvoie ceux que ces questions intéressent aux ouvrages spécialisés⁶⁵. Toutefois, après 1671, ce sont précisément ces questions qui sont mises en avant dans les textes académiques.

Le message est repris dans d'autres types de publications. Dans les années 1670, le *Mercure galant*, organe semi-officiel de la cour, commence lui aussi à encourager l'amateurisme éclairé en matière architecturale. Vers cette époque, l'un de ses principaux associés est Charles Perrault, le frère de Claude, qui est sans doute à l'origine de cette soudaine augmentation des articles sur l'architecture⁶⁶. Ces textes ne sont pas des dissertations sur l'architecture à proprement parler, mais plutôt sur la manière dont l'abordent les hauts personnages. En mai 1682, on signale ainsi que Louis XIV a récemment inspecté le nouvel Observatoire de Claude Perrault comme il l'aurait fait pour un tableau: «Il fit même remarquer à ceux qui étaient autour de lui ce qu'il y avait de mieux entendu⁶⁷.» À la même époque, André Félibien publie un nouveau guide des bâtiments, jardins et collections du château de Versailles qui, pendant une grande partie de l'année, est ouvert à un large public. Des exemplaires sont mis à disposition des visiteurs dans les salles concernées⁶⁸. On y trouve des analyses qui permettent au lecteur de voir l'art et l'architecture à travers le regard d'un artiste.

64. P. Le Muet, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, 2^e édition, François Langlois, 1647, «Au lecteur», s.p.

65. L. Savot, *L'Architecture Française des Bastimens Particuliers*, op. cit., 1685, p. 18-19. Voir également A. Bosse, *La Pratique du trait à preuves*, 1643 (cité dans W. Szambien, *Symétrie, goût, caractère*, Picard, 1986, p. 53).

66. A. Niderst, «*Mercure galant*», art. cit., p. 846-847.

67. *Mercure galant*, mai 1682, p. 140.

68. R. Berger, «Tourists during the Reign of the Sun King: Access to the Louvre and Versailles and the Anatomy of Guidebooks and Other Printed Aids», in G. Maurer (éd.), *Paris, Center of Artistic Enlightenment*, University Park, Pennsylvania, Penn State University Press, 1988, p. 128-136.

Les classes aisées exposées à ce type de discours élargissent leur horizon intellectuel et en tirent sans doute un certain prestige. Mais cela les incite également à se différencier des gens du commun qu'ils côtoient quotidiennement et qui ne possèdent pas ce capital culturel⁶⁹. Les anciens *topoi* prennent ainsi une nouvelle signification; c'est notamment le cas de la condamnation de l'architecture gothique au nom du classicisme. Blondel déclare à ce propos: «Il y a des nations qui, pour s'être accoutumées à des sons bizarres, les trouvent agréables, quoi qu'en eux-mêmes ils n'aient rien qui puisse donner du Plaisir»; de même, «il y a peu de personnes, hors celles qui ont la connaissance de la musique, qui prennent goût aux mélanges de plusieurs voix qui, dans leur diversité, ne laissent pas de produire une unité de concert et d'harmonie capable d'elle-même de se faire admirer». Il conclut: «Aussi ne doit-on pas trouver étrange [...] qu'il y en ait si peu qui soient capables de goûter avec plaisir ce qu'il y a d'admirable dans ce mélange harmonieux de tant de parties différentes qui composent un beau bâtiment⁷⁰.»

Ce passage fournit au lecteur éduqué l'occasion d'accéder à la culture de l'élite en apprenant les règles classiques de la proportion, de la symétrie et de la solidité d'aspect. Ces connaissances créent un lien avec le pouvoir, comme le montre le gros livre de Blondel consacré au «cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture», et dont la page de titre cite l'impressionnante liste des titres de l'auteur («[membre] de l'Académie royale des sciences, conseiller lecteur et professeur du Roi en mathématique, professeur et directeur de l'Académie royale d'architecture, maréchal de camp aux armées du Roi, etc.»). Mais l'identification du lecteur avec la culture de l'élite a pour corollaire un éloignement vis-à-vis de la culture de ses semblables moins éduqués. Quels que soient leurs points communs en raison de leur proximité physique, ces derniers sont condamnés par leur goût barbare pour le gothique; le lecteur nouvellement éduqué doit donc les considérer comme totalement étrangers, comparables à de lointains sauvages. Ainsi, comme dans tout processus d'acculturation, ce projet «civilisateur» fragilise les réseaux locaux de relations sociales et, avec eux, les schémas traditionnels régissant une vie publique décentralisée. Les

69. Voir R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites*, op. cit., p. 342 sq. Je m'appuie ici essentiellement sur les analyses de Pierre Bourdieu dans *La Distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, p. 10-106.

70. F. Blondel, *Cours d'architecture*, op. cit., vol. I, p. 170.

traditions et préférences architecturales locales perdent inévitablement de leur importance dès lors que la forme architecturale d'une modeste église de village et le contenu du jugement individuel deviennent une question de prestige national.

Les débats qui vont se dérouler au cours des décennies suivantes reposeront sur ce concept d'«architecture française», au sein de paramètres fixés par les publications académiques. Toutefois, en dépit de son prestige et des ressources dont elle dispose, l'Académie échouera en définitive à défendre de manière convaincante son genre particulier de classicisme, qui devait exclure tous les autres modes architecturaux. Les auteurs du milieu académique découvrent rapidement qu'une fois lancés sur l'hasardeux marché du livre, leurs énoncés s'exposent à la critique et risquent parfois d'être mal compris de toutes sortes de lecteurs. Comme on va le voir, l'imprimé ne reste pas longtemps leur apanage exclusif. Des particuliers ne tardent pas à s'en emparer pour contester le discours officiel et diffuser leurs opinions et ce qu'ils pensent être l'opinion d'autrui. Alors que se déroule ce débat public, un nouveau type de public architectural émerge, réparti sur un large territoire, et qui finira par affirmer une autorité à fort pouvoir déstabilisateur.

Première partie

L'ACADÉMIE ET LE PUBLIC